

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RHÔNE SAÔNE BEAUJOLAIS

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 16 avril 2026

Liste des délibérations affichée le : 24 avril 2026

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 avril 2026

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 68

Président : Monsieur Jacky MÉNICHON

Secrétaire élu : Monsieur Jean-Michel MOREY

Présents : Blandine BAMET-MONFRAY, Daniel BASSET, Nadine BAUDET, Christophe BAYOL, Houria BENACEUR, Aïcha BENALI, François BERTIN, Françoise BIOSA, Stéphane BONNA, BOSC Adeline, Nicole BRIDAY, Éric BROSE, Franck BRUNEL, Daniel BULLIAT, Valérie CALLARD, Martine CARTILLIER, Pascale CHARLES, Didier CHATEAU, Jean-Paul CHEMARIN, Christophe CLAUZEL (pouvoir de Florence VALLETTE), Sixte DENUELLE, Caroline DESRUMAUX, Patrick DU CHAYLARD, Jacques DUCHET, Yvette DUCLOS, Léonie DUCROUX, Sylvie DUVAL, Daniel FOREST, Franck FOREST, Christophe FRANCHET, Evelyne GIRARDON, Martine GUIGNIER, Thierry HEMET, Didier JAFFRE (jusqu'au point 3A), Samuel JAFFRE, Dorine JAMBON (pouvoir de Chrystèle TOURNARIE), Franck JOLY, Évelyne JOMARD, Jean-Marc LABAUNE, Nicolas LAPLACE, Carole LAVEIX, Philippe MARX, Michel MAZILLE (pouvoir de Didier JAFFRE à partir du point 3B), Jacky MENICHON, Frédéric MIGUET, Thomas MORANDAS, Jean-Michel MOREY, Jocelyne NARBOUX, Jean-Marc OSTLER, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Blandine PERRAUD (suppléante de Germain SNTAILLER) ; Jérôme PERRET, Philippe PERRET, Marie-Hélène PIRON DIDIER, Frédéric PRONCHERY, Jean-Paul ROBIN, Olivier ROLLET, Philippe SOULIER, Sylviane TERNISIEN, René THÉVENON, Jérémy THIEN, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Pascal TISSOT, Jean-Michel TOURNISSOUX, Marie-Françoise TRICHARD.

Excusés : Didier JAFFRE (représenté par Michel MAZILLE à partir du point 3B), Marilie MENAGER, Chrystèle TOURNARIE (représentée par Mme Dorine JAMBON), Germain SNTAILLER remplacé par suppléant Blandine PERRAUD), Florence VALLETTE (représenté par Christophe CLAUZEL)

Réf. 2026.073 – 5B

OBJET : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026
--

Rapporteur : Jacky MENICHON

Conformément aux dispositions de l'article 1520 du code général des impôts (CGI), les communautés de communes qui bénéficient de la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages, et qui assurent au moins la collecte des déchets, peuvent instituer la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** afin de pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et des déchets ainsi qu'aux dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilé, dans la mesure où ces dépenses ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires non fiscales.

Le taux doit être voté avant le 15 avril de l'année d'imposition par la collectivité bénéficiaire à partir des états de notification des bases prévisionnelles (1259 TEOM), ou le 30 avril les années de renouvellement des élus locaux.

Pour l'année 2026, l'état de notification 1259 TEOM prévoit des bases prévisionnelles à hauteur de 53 539 777 €, contre 52 713 199 en 2025, soit une augmentation de 1,57%.

Il est rappelé que le taux de la TEOM est passé de 8 % en 2023 à 8,30 % en 2024 pour faire face à l'augmentation des coûts du service, puis a été reconduit à l'identique en 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE le taux de la TEOM pour 2026 à 8,30 %, inchangé par rapport à 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel MOREY



Le Président,
Jacky MENICHON

